

Pour que mes enfants continuent a se voir?

Par jowealti, le 23/03/2009 à 16:04

Bonjour

j'ai 3 enfants d'un premier mariage, de 18, 15 et 11 ans et un petit dernier de 2 ans avec mon nouveau compagnon.

je vis avec le pere du dernier et avec mes enfants. Mais on ne peut pas dire que l'entente avec les 3 grands et le beau pere soit cordiale..

si je venais a mourir, je pense que mon nouveau compagnon serait content d'etre debarassé des grands, qui retourneraient vivre chez leur pere..

mais comment puis je obliger qu'il y ait des visites afin que les plus petit puisse voir ses freres et sa soeur? Comment etre certaine qu'ils continueront a se voir, a entretenir des liens? J'aimerai faire une demarche legale qui puisse mettre les peres devant leurs responsabilités au cas ou je vienne a partir avant eux.

merci de me conseiller jo